



## RÈGLEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DES AVANCHETS

# RESPECTER LES LIEUX

BÂTIMENT	TOILETTES	RÉCRÉATION
Je ne sors pas de l'enceinte de l'école durant les heures scolaires.	Je laisse l'endroit propre.	Je reste dans les limites du préau et demande la permission si je dois en sortir.
Je marche dans les couloirs et ne crie pas.	Je me lave les mains et ferme le robinet en partant.	J'appelle un surveillant en cas de problème.
Pendant les heures, les déplacements en cortège se font silencieusement.	Je ne joue pas avec le papier toilette ou avec l'eau.	Je respecte le tournus des jeux et je les utilise correctement.
Je respecte les décorations et les affichages dans les couloirs.	Je vais seul.	En cas de pluie, je reste à l'abri. Je ne joue pas au ballon.
Je range correctement mes affaires au vestiaire.		Je prends soin de l'environnement naturel et matériel.
Je n'apporte pas d'objets interdits à l'école.		Je me mets en cortège dès que la cloche sonne et attends tranquillement.
Je respecte la propreté des lieux.		Je ne consomme pas de soda, bonbons ou chips et choisis de préférence un goûter sain.
J'attends d'être à l'extérieur pour boire ou manger mon goûter.		Je trie mes déchets et les jette à la poubelle.

SEPTEMBRE 2020

Ce règlement complète la Loi de l'Instruction Publique (LIP C1 10 art.38) et celui de l'enseignement primaire (REP C1 10 art.21)  
En cas de non-respect de ces règles, des sanctions seront prises.